

Dakhla

Les premiers bénéficiaires de l'opération de régularisation des étrangers

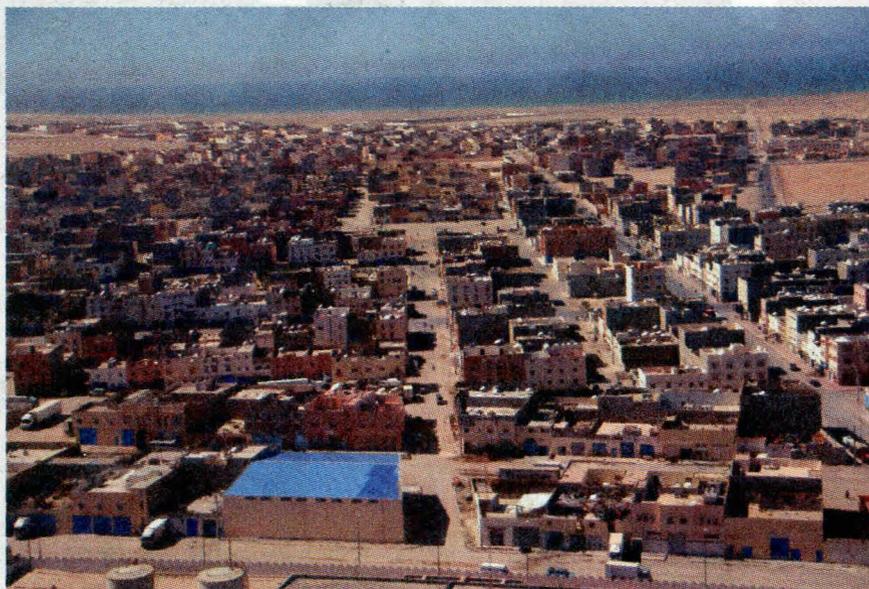
DNCR à Laâyoune Mohamed Laâbid

mllaabid@aujourd'hui.ma

Les provinces du Sud du Royaume adhèrent également à l'opération de régularisation de la situation des étrangers en séjour irrégulier au Royaume. Dans ce sens, des cartes de séjour ont été remises la semaine dernière à Dakhla aux premiers bénéficiaires de cette opération exceptionnelle au niveau de la région d'Oued Eddahab-Lagouira.

Ces cartes ont été remises à cinq bénéficiaires par le wali de la région et gouverneur de la province d'Oued Eddahab, Lamin Benamer, lors d'une cérémonie marquée par la présence des représentants des services de sécurité, du président de la Commission régionale des droits de l'Homme et d'acteurs associatifs locaux.

Les bénéficiaires, un Sud-Coréen et quatre Mauritaniens, y compris une femme, dont les dossiers ont été retenus sur 11 demandes (6 ont été rejetées pour manquement aux conditions légales), ont loué cette initiative humaine lancée sur Hautes



instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, se disant heureux de la régularisation de leur situation, ce qui va leur permettre d'exercer naturellement leurs activités professionnelles et familiales.

Le Maroc avait lancé, du 1er janvier

au 31 décembre 2014, une opération exceptionnelle de régularisation des étrangers en situation irrégulière. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes orientations royales relatives à la nouvelle politique migratoire du

Royaume. Cette opération concerne les étrangers conjoints de ressortissants marocains justifiant d'au moins 2 ans de vie commune, les étrangers conjoints d'autres étrangers en résidence régulière au Maroc et justifiant d'au moins 4 ans de vie commune, les enfants issus des deux cas susvisés, les étrangers disposant de contrats de travail effectifs d'au moins 2 ans, les étrangers justifiant de 5 ans de résidence continue au Maroc, et les étrangers atteints de maladies graves et se trouvant sur le territoire national avant le 31 décembre 2013.

A noter que les provinces du Sud abritent un nombre important de ressortissants étrangers, notamment des commerçants mauritaniens dispersés entre les villes de Dakhla et Laâyoune, ainsi que des citoyens d'Asie, en l'occurrence de la Chine et de la Corée du Sud qui s'adonnent aux activités relatives aux pêches maritimes.